

AO/FC
 DSF

Mairie de Thonon-les-Bains
Registre des délibérations du Conseil Municipal
Séance du 20 juin 2022

CM20220620-09

FINANCES

Création et révision d'Autorisations de Programme et Crédits de Paiement associés

Monsieur TERRIER, Maire Adjoint en charge des finances, expose :

- VU le décret n°97-175 du 20 février 1997 relatif à la procédure des Autorisations de Programme / Crédits de paiement,
- VU l'instruction budgétaire M14,
- VU le Code général des collectivités territoriales (CGCT), notamment ses articles L2311-2 et L2311-3,
- VU la délibération du 20 décembre 2021 créant des Autorisation de Programme et les crédits de paiement associés.

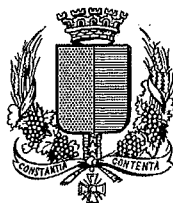
Les Autorisations de Programme (AP) permettent, par une approche pluriannuelle, d'identifier les « budgets de projets », valorisés ensuite chaque année par les Crédits de Paiement (CP) associés.

La procédure des AP/CP constitue donc une dérogation au principe de l'annualité budgétaire. Elle permet, en dissociant l'engagement pluriannuel des investissements de l'équilibre budgétaire annuel, de limiter le recours aux reports d'investissement. L'équilibre budgétaire s'apprécie en tenant compte des seuls CP.

Le montant de chaque AP comporte la répartition prévisionnelle par exercice des CP correspondants. Les AP/CP facilitent donc la gestion des investissements pluriannuels.

Il est proposé au Conseil Municipal de voter les révisions suivantes pour les AP/CP existantes :

	NUMERO DE L'AP ET INTITULE DE L'OPERATION	Crédits de paiement					Total de l'Autorisation de Programme
		2022	2023	2024	2025	2026	
AP CP initiale	2022-01 REAMENAGEMENT ILOT JULES MERCIER	5 000 000	1 000 000	1 500 000	1 500 000		9 000 000
Révision proposée		3 500 000	2 500 000	1 500 000	1 500 000		9 000 000
AP CP initiale	2022-02 PISTES CYCLABLES ET MOBILITES DOUCES	900 000	800 000	1 185 000	860 000	500 000	4 245 000
Révision proposée		1 200 000	800 000	1 185 000	560 000	500 000	4 245 000
AP CP initiale	2022-03 AMENAGEMENT EXCELSIOR ET REQUALIFICATION DE LA PLACE HENRY BORDEAUX ET DE SES ABORDS	1 480 000	2 754 000				4 234 000
Révision proposée		1 780 000	2 454 000				4 234 000
AP CP initiale	2022-04 REHABILITATION DE L'ANCIEN CASINO	800 000	2 500 000	1 300 000			4 600 000
Révision proposée		300 000	2 500 000	1 800 000			4 600 000
AP CP initiale	2022-05 CREATION D'UN NOUVEAU STADE A VONGY	3 200 000	2 200 000	800 000			6 200 000
Révision proposée		3 700 000	2 200 000	400 000			6 300 000
AP CP initiale	TOTAL	11 380 000	9 254 000	4 785 000	2 360 000	500 000	28 279 000
Révision proposée		10 480 000	10 454 000	4 885 000	2 060 000	500 000	28 379 000



MAIRIE DE THONON-LES-BAINS

Registre des délibérations du Conseil Municipal de la Ville de THONON-LES-BAINS

Séance du 20 juin 2022

L'an deux mille vingt-deux, le vingt juin à dix-neuf heures, le Conseil Municipal, convoqué régulièrement les sept et quatorze juin deux mille vingt-deux, s'est réuni à l'Espace Tully, dans la Grande Salle, sous la présidence de M. Christophe ARMINJON, Maire de la Ville.

Etaient présents MM. Les Conseillers Municipaux :

M. Christophe ARMINJON, M. Jean-Claude TERRIER, Mme Karine BIRRAUX, M. Richard BAUD, Mme Emily GROUPI, M. Jean DORCIER (à partir de 19h10), Mme Cassandra WAINHOUSE, M. Jean-Marc BRECHOTTE, Mme Véronique VULLIEZ, M. Philippe LAHOTTE, Mme Isabelle PLACE-MARCOZ, M. René GARCIN, M. Gérard BASTIAN, M. Mustafa GOKTEKIN, M. Michel ELLENA, M. Patrick TISSUT, Mme Sylvie COVAC, M. Joël ANNE, Mme Emmanuelle VUATTOUX (à partir de 19h15), M. Jean-Baptiste BAUD, Mme Sophie PARRA D'ANDERT, M. Thomas BARNET, Mme Marie-Jo GUIGNARD-DETRUCHE, M. Franck DALIBARD, M. Jean-Louis ESCOFFIER, Mme Astrid BAUD-ROCHE, M. Arnaud BERAST.

Absents excusés :

Mme Nicole JAILLET, M. Jean-Pierre FAVRAT, M. Jean DORCIER (jusqu'à 19h10), Mme Brigitte MOULIN, Mme Carine DE LA IGLESIA, Mme Katia BACON, Mme Deborah VERDIER, Mme Catherine PERRIN, M. Serge DELSANTE, Mme Laurence BOURGEOIS, M. Mickaël BEAUJARD, Mme Emmanuelle VUATTOUX (jusqu'à 19h15), M. Marc-Antoine GRANDO, M. Quentin DUVOCELLE.

Les membres dont les noms suivent ont donné à des collègues de leur choix pouvoir écrit de voter, en leur nom, par application des dispositions de l'article L. 2121-20 relatives à la partie législative du Code Général des Collectivités Territoriales :

NOMS DES MANDANTS	A	NOMS DES MANDATAIRES
Mme Nicole JAILLET	à	M. Jean-Marc BRECHOTTE
M. Jean-Pierre FAVRAT	à	M. Joël ANNE
M. Jean DORCIER	à	M. Christophe ARMINJON
Mme Brigitte MOULIN	à	Mme Isabelle PLACE-MARCOZ
Mme Carine DE LA IGLESIA	à	M. Gérard BASTIAN
Mme Katia BACON	à	M. Michel ELLENA
Mme Deborah VERDIER	à	M. Richard BAUD
Mme Catherine PERRIN	à	Mme Sylvie COVAC
M. Serge DELSANTE	à	M. Philippe LAHOTTE
Mme Laurence BOURGEOIS	à	Mme Karine BIRRAUX
M. Mickaël BEAUJARD	à	M. Patrick TISSUT
M. Marc-Antoine GRANDO	à	M. Thomas BARNET
M. Quentin DUVOCELLE	à	M. Franck DALIBARD

Le Conseil Municipal a désigné secrétaire de séance Madame Sylvie COVAC.

Le compte rendu de la séance est affiché par extraits à la porte de la Mairie le vingt-sept juin deux mille vingt-deux.

Il est par ailleurs proposé au Conseil Municipal la création d'une nouvelle AP/CP pour le programme d'investissement Création du parc de loisirs multigénérationnel de la Grangette, décomposée comme suit :

NUMERO DE L'AP	INTITULE DE L'OPERATION	Crédits de paiement					Total de l'Autorisation de Programme
		2022	2023	2024	2025	2026	
2022-06	CREATION DU PARC DE LOISIRS MULTIGENERATIONNEL DE LA GRANGETTE	1 200 000	600 000				1 800 000

Les Autorisations de Programme et Crédits de Paiement de la Commune deviendraient alors :

NUMERO DE L'AP	INTITULE DE L'OPERATION	Crédits de paiement					Total de l'Autorisation de Programme
		2022	2023	2024	2025	2026	
2022-01	REAMENAGEMENT ILOT JULES MERCIER	3 500 000	2 500 000	1 500 000	1 500 000		9 000 000
2022-02	PISTES CYCLABLES ET MOBILITES DOUCES	1 200 000	800 000	1 185 000	560 000	500 000	4 245 000
2022-03	AMENAGEMENT EXCELSIOR ET REQUALIFICATION DE LA PLACE HENRY BORDEAUX ET DE SES ABORDS	1 780 000	2 454 000				4 234 000
2022-04	REHABILITATION DE L'ANCIEN CASINO	300 000	2 500 000	1 800 000			4 600 000
2022-05	CREATION D'UN NOUVEAU STADE A VONGY	3 700 000	2 200 000	400 000			6 300 000
2022-06	CREATION DU PARC DE LOISIRS MULTIGENERATIONNEL DE LA GRANGETTE	1 200 000	600 000				1 800 000
	TOTAL	11 680 000	11 054 000	4 885 000	2 060 000	500 000	30 179 000

Il est ainsi proposé au Conseil Municipal :

- D'approuver la révision des cinq Autorisations de Programme telles que détaillées ci-dessus,
- D'approuver la création d'une Autorisation de Programme telle que détaillée ci-dessus,
- D'autoriser le Maire ou son représentant à engager les dépenses des six opérations précitées, à hauteur de l'Autorisation de Programme et à mandater les dépenses afférentes,
- De préciser que les Crédits de Paiement de 2022 seront inscrits au Budget 2022 sur les six opérations concernées.

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal approuve, par 30 voix pour, par 7 abstentions (Monsieur J.B. BAUD, Madame PARRA D'ANDERT, Monsieur BARNET, Monsieur BARNET porteur du pouvoir de Monsieur GRANDO Madame GUIGNARD-DETRUCHE, Madame BAUD ROCHE, Monsieur ESCOFFIER) et 2 voix contre (Monsieur DALIBARD, Monsieur DALIBARD porteur du pouvoir de Monsieur DUVOCELLE,), les propositions présentées.

Les signatures des Conseillers Municipaux figurent dans le registre, au feuillet de clôture de séance.

Le Maire,
Christophe ARMINJON.



Le présent acte peut faire l'objet d'un recours gracieux devant M. le Maire de Thonon-les-Bains, dans un délai de deux mois à compter de sa publication. Un recours contentieux peut également être introduit devant le Tribunal Administratif de Grenoble, par voie postale ou par voie électronique (www.telerecours.fr), dans ce délai ou à compter de la réponse de la Commune de Thonon-les-Bains, si un recours gracieux a été préalablement déposé.